

AJOUTS ET AGRANDISSEMENTS

Effectuer des ajouts et agrandissements reconnaissables

Les techniques de construction d'un agrandissement doivent être actuelles;

Les formes, l'ornementation et l'assemblage doivent permettre de reconnaître l'époque de construction d'un ajout;

Un agrandissement plus imposant (nouveaux volumes) nécessite une grande distinction;

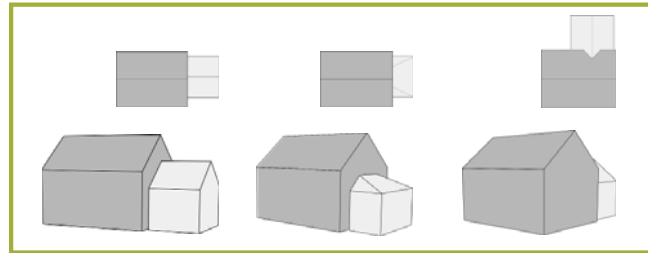
Un ajout plus petit (ex : une lucarne) nécessite une distinction plus subtile, visible de près seulement;

Certains ajouts rendent plus difficile la lecture de la volumétrie originale du bâti.

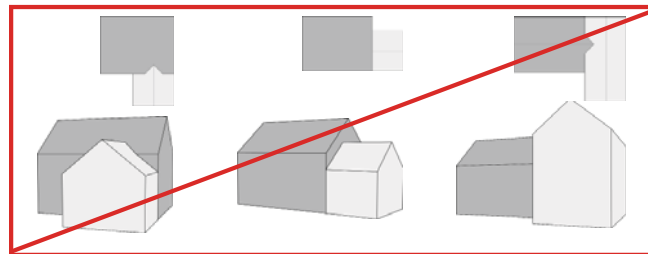
Respecter la construction existante

Les nouveaux volumes doivent respecter le volume d'origine et renforcer la composition générale de la façade et aussi des aménagements de la parcelle;

Ils doivent respecter l'organisation intérieure en place, particulièrement les circulations.



Ajouts en accord volumétrique avec la construction originale



Ajouts ne respectant pas la volumétrie originale

Les garages ne devraient jamais constituer un ajout au bâtiment principal : ceux-ci s'intègrent davantage au paysage en tant que bâtiment secondaire détaché (veuillez vous référer à la fiche 06).



Maison Thibaud, Château-Richer, 1925. BANQ



Maison Thibaud, Château-Richer, 2009

08

CARACTÉRISER ET METTRE EN VALEUR
LES PAYSAGES CULTURELS DE LA
CÔTE-DE-BEAUPRÉ

INTERVENIR SUR LE BÂTI RÉSIDENTIEL EXISTANT

En 2005, un important inventaire du patrimoine bâti de la Côte-de-Beaupré a été mis à jour. Cet inventaire a recensé plus de 1000 constructions datant d'avant 1920, tous usages confondus (résidentiel, commercial, institutionnel et agricole). La plupart de ces bâtiments sont concentrés le long de l'avenue Royale. S'il est primordial de chérir et d'entretenir ce patrimoine, il en va de même pour les constructions plus récentes qui constituent également le paysage culturel. Le service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) peut accompagner tous les propriétaires de la Côte-de-Beaupré dans leurs différents projets de rénovation et/ou construction neuve.

Il est fondamental d'entretenir, restaurer ou reconstruire les constructions anciennes et récentes d'intérêt. Les démolir constitue nécessairement une perte pour le paysage culturel et l'identité de la Côte-de-Beaupré. Aussi, une attention particulière est à porter aux ajouts et modifications qui y sont faits.

HIÉRARCHIE D'INTERVENTION

Il existe différents niveaux d'intervention sur une construction existante, allant du statu quo à la démolition totale. Chaque propriétaire doit se poser la question suivante face à une démarche de modification projetée :



Détails maison Matthieu, L'Ange-Gardien 1944 et 2011
Sylvio Brassard, BANQ



Quel est le niveau d'intervention le plus bas qui permet d'atteindre les objectifs fonctionnels fixés?

Il serait impossible de trop insister sur l'importance de la conservation du patrimoine bâti de la Côte-de-Beaupré. Bien au-delà des monuments, cette conservation inclut l'architecture « ordinaire », le bâti résidentiel, et fait nécessairement intervenir l'ensemble des propriétaires privés. Le SARP (service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale de la MRC de La Côte-de-Beaupré) est un outil mis à la disposition de tous les propriétaires de la MRC afin de les épauler dans leurs démarches de rénovation et/ou construction neuve.
<http://www.sarp.qc.ca>



GUIDE D'INTERVENTION

Réaliser un entretien préventif du bâti

Ralentir la détérioration des composantes du bâti en tant que propriétaire;

Distinguer l'usure normale d'un matériau (exemple : la patine de bois) de la saleté ou le mauvais entretien;

Porter une attention particulière aux caractéristiques formelles, stylistiques, fonctionnelles et matérielles des composantes du bâti.



Il est important d'agir rapidement lorsque l'entretien du bâti a longtemps été négligé. Il est parfois nécessaire d'exécuter des travaux plus importants pour maintenir l'intégrité de la construction.

Maintenir les éléments originaux du bâti en favorisant la restauration

Remplacer le minimum nécessaire de composantes dont l'entretien n'est plus suffisant (ex. : ouverture, toiture, etc.);

Excepté si cette composante est négative (voir point suivant);

Conserver la position des ouvertures.



Affirmer l'évolution du bâti

Ne pas nier ou cacher l'évolution du bâti: le bâtiment d'origine a peut-être été modifié avec le temps;

Rétablir, lorsque possible, les composantes originales disparues qui étaient bénéfiques;

Supprimer les composantes nuisibles à la lecture du volume original ou qui brisent la composition initiale de la résidence;

S'appuyer sur une documentation historique fiable.



La couleur grisâtre que prend le bardeau de cèdre avec le temps est normale : il s'agit de la patine du bois qui ne nuit en rien à son efficacité.



Le rejointement de la maçonnerie de brique est souvent nécessaire pour éviter la détérioration prématurée.



Exemple d'entretien et de conservation remarquable : le revêtement de bardeau de cèdre de la toiture, la maçonnerie de pierre et le bois des ouvertures sont de qualité exceptionnelle.

Réaliser une intervention réversible

S'assurer, autant que possible, que l'intervention réalisée pourra être supprimée sans altérer d'autres composantes du bâti, si elle s'avère inefficace;

Utiliser des techniques et méthodes éprouvées.



La peinture protège les revêtements de toiture de tôle ainsi que les parements de bois.

<http://www.metiers-d-art.qc.ca/index>

Le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) a récemment mis en ligne un répertoire de ses membres. Ce dernier est un excellent moyen d'entrer en contact avec des spécialistes pouvant aider un propriétaire à entretenir et rénover une construction traditionnelle.



L'entretien remarquable de certaines résidences anciennes en assure la conservation à la fois en tant que lieu usuel de résidence et élément singulier du patrimoine bâti.



Ancienne grange incendiée et reconvertie en habitation. Le recyclage de ce bâti agricole en lieu de résidence en assure très certainement la pérennité. Le nouvel usage ne semble pas avoir modifié la structure de la construction originale.

Assurer la pérennité du bâti

Réaliser les interventions visant l'amélioration du confort (isolation thermique, hauteur plancher/plafond, etc.) uniquement si cela est possible sans modifier profondément la structure et/ou l'intégrité du bâti. Consulter un professionnel de la construction (architecte et ingénieur) pour préparer de tels travaux;

Utiliser des techniques et méthodes traditionnelles ou contemporaines discrètes et référer à des experts en patrimoine.



Une main-d'oeuvre de qualité et un bon choix de matériaux sont gages de pérennité du bâti.

Convertir un bâtiment avec un usage compatible exclusivement

Le changement d'usage d'un bâtiment existant devrait se faire uniquement si le nouvel usage est compatible avec la structure, la forme du plan, la capacité portante, etc.;

Effectuer le moins de transformations intérieures ou extérieures possibles;

La mise aux normes du bâtiment aux nouvelles réglementations en vigueur pourra nécessiter des mesures non conventionnelles ou encore compensatoires.

Démolir en dernier recours

Avant de démolir, démontrer qu'il s'agit de la seule solution raisonnable possible pour atteindre les objectifs visés;

Conserver une façade de bâtiment en démolissant tout le reste ne constitue pas une forme de conservation du patrimoine.